



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **MILLERS CONSTRUCTION SARL**, Avenue de la Praille 32, 1227 CAROUGE
2. Déclaration de faillite: 19.10.2012
3. Suspension de faillite: 14.01.2013
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 01.02.2013
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** exécution de travaux routiers, notamment construction, entretien, réparation et réfection de route; participation à tous consortiums dans les mêmes secteurs; prise, gestion de participations financières à toutes sociétés ou entreprises exerçant une activité dans les mêmes secteurs et prestation de services dans les domaines financier, industriel et commercial. Ayant son siège 32 avenue de la Praille, à Carouge.

Pour tout renseignement :  
Groupe n°3, 022/388.89.03  
2012 001811 A / OFA3

Office des faillites  
1227 Carouge GE

00858279

